

Bruxelles, le 29 avril 2026
(OR. en)

8672/26

SOC 227
EMPL 100
SAN 258

NOTE POINT "I/A"

Origine: Secrétariat général du Conseil
Destinataire: Comité des représentants permanents/Conseil

Objet: Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail
Nomination de Mme Katja SCHAGER, membre suppléante pour l'Autriche,
en remplacement de M. Clemens ROSENMAYR, démissionnaire
- *Adoption*

1. Le secrétariat général du Conseil a été informé de la démission de M. Clemens ROSENMAYR, membre suppléant du comité cité en objet dans la catégorie des représentants des organisations d'employeurs (pour l'Autriche).
2. En vertu de l'article 3 de la décision du Conseil du 22 juillet 2003 relative à la création d'un Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail¹, les membres titulaires et les membres suppléants sont nommés par le Conseil.

¹ JO C 218 du 13.9.2003, p. 1.

3. Conformément à la procédure habituelle, le gouvernement autrichien a présenté la candidature de M^{me} Katja SCHAGER pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 5 mars 2028.
 4. Dès lors, le Comité des représentants permanents est invité à recommander au Conseil:
 - (a) d'adopter, en point "A", la décision du Conseil portant remplacement d'un membre suppléant du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail, dont le texte figure dans le document 8673/26, et
 - (b) de décider de faire publier la décision, pour information, au *Journal officiel de l'Union européenne*.
-